



Recommandation

Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

Évaluation des chercheurs et suivi des unités de recherche par le Comité national de la recherche scientifique

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) du 10 juin 2009 réaffirme avec force qu'une évaluation correcte des chercheurs, comme des enseignants-chercheurs, requiert un suivi simultané par les mêmes instances des structures au sein desquelles ils travaillent.

Elle souligne que l'évaluation est nécessairement multicritère, parmi lesquels la production scientifique. En revanche, il ne peut y avoir d'évaluation valide des personnels comme des structures sur des bases bibliométriques (notamment facteur h). Cette vision statistique de l'évaluation ne peut pas rendre compte de la réalité de la recherche : elle ne porte pas sur les contenus, elle est entachée de nombreux biais disciplinaires, linguistiques et économiques. Elle ne sait pas tenir compte des recherches émergentes ou orphelines, qui déterminent pourtant le potentiel d'innovation d'un pays.

La réunion extraordinaire affirme son attachement à la collégialité des débats du CoNRS, impliquant l'ensemble des représentants des collèges A, B et C.

Elle dénonce l'augmentation du nombre des personnels précaires, générés en particulier par les contrats ANR à court terme. Elle prend acte de l'engagement ministériel pour les années 2010-2011 concernant un « gel de la suppression des postes » défini comme le remplacement de tous les départs à la retraite. Elle demande un plan pluriannuel d'emplois qui offre enfin des perspectives aux jeunes faisant fonction de chercheurs et d'ITA.

La réunion extraordinaire exprime son opposition aux chaires et demande en lieu et place l'extension du système des délégations après examen du CoNRS en concertation avec les universités.

Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 346 - Contre : 7 - Abstention : 6)